

COMMUNES DU HAUT-LAC



*Association de communes
Port-Valais, St-Gingolph, Vouvy, Vionnaz*

Qu'en est-il



Le 10 juin prochain, les citoyens de Port-Valais, St-Gingolph, Vouvy, Vionnaz se prononceront sur le projet de création de l'Association des communes du Haut-Lac. Découvrez en d'avantage sur cette association qui améliorera durablement le fonctionnement des collaborations intercommunales.

Une association de communes, pourquoi ?

Créer une association qui regroupe tous les collaborations intercommunales actuelles. C'est l'objectif des communes de Port-Valais, St-Gingolph, Vionnaz et Vouvry. Un groupe de travail composé de trois représentants de chaque commune s'est mis à l'œuvre début 2017. Son objectif: déterminer les missions et le cahier des charges de la future Association de communes du Haut-Lac (ACHL). Pour l'heure, les 4 communes collaborent dans six domaines principaux: la direction des écoles, le cycle d'orientation du Haut-Lac, la police intercommunale, le centre de secours et incendie, l'état-major de conduite intercommunale et le programme d'intégration cantonal (déléguée à l'intégration).

Mêmes règles pour tous

Si certaines de ces collaborations durent depuis près de 50 ans, il y a aujourd'hui une nécessité à remettre certaines choses à plat. « Toutes les structures ne fonctionnent pas selon le même système », explique Sébastien Ducrey, coordinateur du projet et secrétaire communal de Vouvry. Parmi les problèmes rencontrés: un manque de transparence dans les budgets et les comptes, des différences au niveau de la répartition des coûts, une gouvernance pas clairement établie, une représentation légale des structures pas clairement définie et une coordination lacunaire entre les différents secteurs. «C'est la raison pour laquelle nous souhaitons améliorer tout cela. Notre but est de fixer les mêmes règles pour tous».

Gouvernance unique

Les règles qui régissent une association de commune sont inscrites dans la loi sur les communes. Si elle est acceptée en assemblée primaire en votation le 10 juin prochain, l'ACHL sera ainsi composée d'un exécutif (comité de direction), d'un législatif (assemblée de délégués) et d'une administration (finances, comptabilité, RH, communication et coordination). «Les décisions seront prises sous la même forme que celle d'une commune et la gouvernance sera unique». La future association s'occupera de gérer les mêmes secteurs qu'actuellement avec l'avantage toutefois de permettre l'intégration de futures collaborations. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2019. À noter que le document devra être adopté par les assemblées primaires des quatre communes pour être effectif.

Représentativité de chaque commune dans l'association



Législatif

25 membres
(élus communaux ou non)



Exécutif

4 membres

Attribution fixe

2 membres par commune

Attribution proportionnelle

4 Vionnaz 6 Port-Valais
6 Vouvry 1 St-Gingolph

→ 8 membres pour Port-Valais

Présidents de

Port-Valais
St-Gingolph
Vionnaz
Vouvry

Présidence et vice-présidence
de 2 ans

Présidence et vice-présidence
de 2 ans



Séances d'information sur la votation

14 mai:	Port-Valais (Le Bouveret) , salle des spectacles à 19h30
15 mai:	St-Gingolph , salle du Billard à 19h30
16 mai:	Vionnaz , salle des Fontanies à 19h30
17 mai:	Vouvry , salle Arthur-Parchet à 19h30



Administration communale de Port-Valais

Villa Nauplia
1897 Le Bouveret
admin@port-valais.ch
024 482 70 00